

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :

QUE, pour l'exercice financier 2016-2017, l'apport financier global devant être consacré aux actions favorisant l'efficacité et l'innovation énergétiques soit fixé à 44 664 000 \$;

QUE, pour l'exercice financier 2016-2017, l'apport financier global de 44 664 000 \$ soit réparti par forme d'énergie pour l'établissement de la quote-part payable au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles par les distributeurs d'énergie de la façon suivante :

- 1) 35 941 000 \$ pour l'électricité;
- 2) 5 677 000 \$ pour le gaz naturel;
- 3) 154 000 \$ pour le mazout lourd;
- 4) 1 098 000 \$ pour le mazout léger;
- 5) 767 000 \$ pour l'essence;
- 6) 797 000 \$ pour le diesel;
- 7) 230 000 \$ pour le propane.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65439

Gouvernement du Québec

Décret 747-2016, 17 août 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines qui se tiendra du 21 au 23 août 2016

ATTENDU QU'une conférence des ministres de l'Énergie et des Mines se tiendra à Winnipeg (Manitoba), du 21 au 23 août 2016;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, du ministre délégué aux Mines et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, monsieur Pierre Arcand, dirige la délégation québécoise à la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines qui se tiendra du 21 au 23 août 2016;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, de :

— Monsieur François Émond, directeur de cabinet, cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;

— Madame Line Drouin, sous-ministre par intérim, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

— Madame Véronique Meloche, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65440

Gouvernement du Québec

Décret 748-2016, 17 août 2016

CONCERNANT la désignation de monsieur Hervé Deschênes comme président du Conseil Cris-Québec sur la foresterie

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et les Cris du Québec ont conclu, le 7 février 2002, l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec approuvée par le gouvernement par le décret numéro 289-2002 du 20 mars 2002;

ATTENDU QUE l'article 3.15 de cette entente prévoit la création du Conseil Cris-Québec sur la foresterie;

ATTENDU QU'en vertu des articles 3.16 et 3.17 de cette entente, le président du Conseil Cris-Québec sur la foresterie est désigné par le gouvernement sur recommandation du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, après consultation du Gouvernement de la nation Crie;

ATTENDU QUE l'article 3.20 de cette entente prévoit notamment que le président est désigné pour un mandat d'une durée déterminée n'excédant pas trois ans;